

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 mars 2024 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- la conseillère madame Nathalie Lanthier
- la conseillère madame Mélissa Morin
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond
- la conseillère madame Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Danielle Glode et la greffière-trésorière adjointe, madame Manon Cuillerier sont aussi présentes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 11 mars 2024 à 19 h 30.

2024-03-01

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mars 2024 et que tout semble conforme,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode soit dispensée d'en faire la lecture ;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024
  - 3.2. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
  - 4.1. Service municipal pour analyse d'eau de puits
  - 4.2. Demande de publicité pour le journal *Les Jonathans de Soulanges inc.*
  - 4.3. Planification des besoins d'espace 2023-2028 du *Centre de services scolaire des Trois-Lacs*
5. Ressources humaines
  - 5.1. Adoption du contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière
  - 5.2. Nomination d'un inspecteur municipal adjoint
  - 5.3. Permanence du pompier Mathieu Duperron
6. Finances et trésorerie
  - 6.1. Approbation de la liste des comptes du mois de février 2024
  - 6.2. Mandat pour la réfection du parc informatique de l'hôtel de ville
  - 6.3. Mandat pour les services professionnels relatifs aux demandes de subventions
  - 6.4. Entériner le paiement à *Dependable Fire Equipment* pour l'achat d'accessoires de désincarcération et autres équipements pour le service de sécurité incendie
  - 6.5. Autorisation de paiement à *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur
  - 6.6. Autorisation de paiement à *Faucher Coulombe Arpenteurs Géomètres* pour les plans du lot 3 767 730 et refacturation
  - 6.7. Autorisation de paiement à *la MRC de Vaudreuil-Soulanges* pour le premier versement des quotes-parts de l'année 2024
7. Administration
8. Incendie et sécurité publique

- 8.1. Entériner l'autorisation pour l'acquisition de vérins de stabilisation pour la désincarcération
- 8.2. Ajout de candidat à une cohorte 2022-2023
- 8.3. Demande d'aide financière du *ministère de la Sécurité publique* dans le cadre du « Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel »
- 8.4. Approbation de la déclaration annuelle des activités du service de Sécurité incendie
9. Travaux publics et voirie
- 9.1. Programme d'aide à la voirie locale sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
- 9.2. Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération
- 9.3. Autorisation d'aller en appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 10 roues
10. Transport et déneigement
11. Hygiène du milieu et environnement
- 11.1. Mandat à *Cancoppas* pour la fourniture et l'installation de deux systèmes de communication de données pour les stations d'épuration de Dalhousie et de Saint-Télesphore
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13. Loisirs, culture et vie communautaire
- 13.1. Mandat à *Casino Nuits magiques* pour une levée de fonds au profit du projet de la nouvelle caserne et garage municipal
14. **Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

2024-03-02

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,  
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024.

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

2024-03-03

**SERVICE MUNICIPAL POUR ANALYSE D'EAU DE PUIITS**

CONSIDÉRANT la proposition de participation au programme « Journée de l'environnement » reçu de *H2Lab*, offrant un rabais allant de 35 à 40 % sur les tarifs d'analyse d'eau de puits ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse d'eau des puits résidentiels n'est pas régi par le ministère et que *Santé Canada* recommande l'analyse biannuel des paramètres microbiologiques et l'analyse complète au minimum une fois dans la période d'utilisation du puits ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal participe au programme « Journée de l'environnement » offert par *H2Lab* afin d'offrir aux citoyens un rabais allant de 35 à 40% sur les tarifs d'analyse d'eau de puits ;

QUE les détails du programme seront présentés aux citoyens à une date ultérieure.

2024-03-04

**DEMANDE DE PUBLICITÉ POUR LE JOURNAL LES JONATHAN DE SOULANGES INC.**

CONSIDÉRANT la demande de publicité pour le journal *Les Jonathan de Soulanges inc.* daté du 29 février 2024 ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise le paiement de 165 \$ pour la publicité d'une page complète dans le journal *Les Jonathan de Soulanges inc.* pour l'année 2024.

2024-03-05

**PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2023-2028 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES TROIS-LACS**

CONSIDÉRANT QUE le *Centre de services scolaire des Trois-Lacs* a transmis à la Municipalité sa planification de besoins d'espace 2023-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE le *Centre de services scolaire des Trois-Lacs* souhaite obtenir l'avis de la municipalité sur cette planification ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par la conseillère Kim Jones  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil émette un avis favorable à la planification des besoins d'espace 2023-2028 du *Centre de services scolaire des Trois-Lacs*.

2024-03-06

**ADOPTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT, l'octroi de la permanence de la directrice générale et greffière-trésorière par la résolution numéro 2024-01-18 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le contrat de travail de la directrice-générale et greffière-trésorière, madame Danielle Glode et autorise le maire, monsieur David McKay, à signer l'entente de travail entre les deux parties pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore.

2024-03-07

**NOMINATION D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore nomme monsieur Antoine Perreault à titre d'inspecteur municipal adjoint ;

QUE le nom de son attribution soit modifié à son entente de travail.

2024-03-08

**PERMANENCE DU POMPIER MATHIEU DUPERRON**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Duperron a complété, avec succès, la période probatoire de trois mois d'essai à laquelle il était soumis ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie, monsieur Marc-André Dubé ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal octroie la permanence à monsieur Mathieu Duperron, à titre de pompier volontaire à compter du 11 mars 2024, aux conditions de travail tel que stipulé à l'entente de travail.

2024-03-09

**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière :

Salaires versés du 1 <sup>er</sup> au 29 février 2024	33 326,05 \$
Prélèvements bancaires du 1 <sup>er</sup> au 29 février 2024	23 850,27 \$
Dépenses particulières payées du 1 <sup>er</sup> au 29 février 2024	151 552,80 \$
Comptes à payer au 29 février 2024	33 907,55 \$
<b>TOTAL</b>	<b>242 636,67 \$</b>

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de février 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode, des comptes de février 2024 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024 soit entérinée ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 29 février 2024.

2024-03-10

#### **MANDAT POUR LA RÉFECTION DU PARC INFORMATIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler certains appareils du parc informatique municipal afin d'assurer la pérennité des outils de travail de l'ensemble des employés ainsi que la sécurité des informations et la protection des données ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 2 février 2024 reçu de la firme *Informatique commerciale du Suroît (ICS) inc.* pour la réfection du parc informatique de l'hôtel de ville au montant de 22 323,20 \$ plus taxes applicables comprenant les items suivants :

- Un nouveau serveur
- Deux nouveaux postes pour la Directrice générale et la greffière-trésorière adjointe
- Un nouveau système de sauvegarde
- Un nouveau réseau de sécurité

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal octroie le mandat pour la réfection du parc informatique de l'hôtel de ville à *Informatique commercial du Suroît (ICS) inc.* au montant de 25 666,10 \$ taxes incluses ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat entre les deux parties pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore.

2024-03-11

#### **MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore prévoit la réalisation de plusieurs projets ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite pouvoir profiter de subventions admissibles pour la réalisation desdits projets ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 28 février 2024 reçu de la firme *EMC Consultante* pour les services professionnels relatifs aux demandes de subventions tel que les modalités suivantes :

- Service de rédaction pour une demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) au forfait de 1 800 \$ plus taxes applicables ;

- Suivis pendant le projet, soutien et révision à la reddition au tarif de 0,75 % du montant de la subvention obtenue ;
- Service personnalisé compris dans une banque d'heures de 20 heures au forfait de 2 100 \$ ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal octroie le mandat pour les services professionnels relatifs aux demandes de subventions à la firme *EMC Consultante* ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat entre les deux parties pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore.

2024-03-12

**ENTÉRINER LE PAIEMENT À *DEPENDABLE FIRE EQUIPMENT* POUR L'ACHAT D'ACCESSOIRES DE DÉSINCARCÉRATION ET AUTRES ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-21 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 février 2024 autorisant l'achat d'accessoires de désincarcération et autres équipements pour le service de Sécurité incendie offert par *Dependable Fire Equipment* au montant de 6 505,80 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QU'un paiement pour la première commande par carte de crédit était requise afin de recevoir la commande à temps pour la formation des pompiers ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,  
appuyé par la conseillère Kim Jones  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le paiement à *Dependable Fire Equipment* au montant de 7 480,37 \$ payé par la carte crédit de la Municipalité pour l'achat d'accessoires de désincarcération et autres équipements pour le service de Sécurité incendie soit entériné.

2024-03-13

**AUTORISATION DE PAIEMENT À *CONSTRUCTIONS SYLVAIN LIBOIRON INC.* POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHALET AU PARC LÉON-PRIEUR**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-06-23 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023 mandatant *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur pour une enveloppe de 80 000 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 9 748,45 \$ taxes incluses à *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur pour la période du 26 février au 1<sup>er</sup> mars 2024.

2024-03-14

**AUTORISATION DE PAIEMENT À *FAUCHER COULOMBE ARPENTEURS GÉOMÈTRES* POUR LES PLANS DU LOT 3 767 730 ET REFACTURATION**

Il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par la conseillère Kim Jones  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 413,91 \$ à *Faucher Coulombe Arpenteurs Géomètres* pour les plans du lot 3 767 730 ;

QUE le montant de 206,96 \$ soit refacturé aux propriétaires du lot 3 767 730 du Cadastre du Québec.

2024-03-15

**AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR LE PREMIER VERSEMENT DES QUOTES-PARTS DE L'ANNÉE 2024**

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par la conseillère Kim Jones  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 37 921 \$ à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* pour le premier versement des quotes-parts de l'année 2024.

2024-03-16

**ENTÉRINER L'AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DE VÉRINS DE STABILISATION POUR LA DÉSINCARCÉRATION**

CONSIDÉRANT la soumission reçue de *L'Arsenal* datée du 23 février 2024 pour deux vérins de stabilisation pour la désincarcération au montant de 5 406 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT les délais de livraison pouvant être de deux à trois semaines ;

CONSIDÉRANT QUE la formation pour les pompiers du service de Sécurité incendie quant à l'usage des pinces de désincarcération débute le 16 mars 2024 et l'importance que les pompiers reçoivent tout l'équipement requis à temps pour ladite formation ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise et entérine l'acquisition de vérins de stabilisation pour la désincarcération de *L'Arsenal* au montant de 6 215,55 \$ taxes incluses.

2024-03-17

**AJOUT DE CANDIDAT À UNE COHORTE 2022-2023**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de Sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de Sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore désire ajouter un pompier pour le programme Pompier I à la cohorte 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au *ministère de la Sécurité publique* par l'intermédiaire de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* en conformité avec l'article 6 du Programme ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,  
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au *ministère de la Sécurité publique* et de transmettre cette demande à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges*.

2024-03-18

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION  
DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL »**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de Sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de Sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de Sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I, de cinq pompiers pour le programme Opérateurs d'autopompe et de cinq pompiers pour la formation Désincarcération (hors programme) au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au *ministère de la Sécurité publique* par l'intermédiaire de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* en conformité avec l'article 6 du Programme ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au *ministère de la Sécurité publique* et de transmettre cette demande à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges*.

2024-03-19

**APPROBATION DE LA DÉCLARATION ANNUELLE DES ACTIVITÉS DU SERVICE  
DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité Incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministère de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du rapport annuel 2023 et ont pris connaissance de son contenu ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel 2023 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2023 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministère de la Sécurité publique.

2024-03-20

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore approuve les dépenses d'un montant de 33 229 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnées au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transport du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2024-03-21

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE seul les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 31 août 2022 au 31 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère ;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



2024-03-22

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES**

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

DE DEMANDER des soumissions publiques via le Service électronique d'appel d'offres (SÉAO),  
pour l'acquisition d'un camion 10 roues ;

Pour être considérée, toute soumission devra être complétée sur les formulaires préparés à cette fin et remise sous pli cacheté à la date prescrite. Les soumissions seront prises en considération à une séance ultérieure.

La Municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

2024-03-23

**MANDAT À *CANCOPPAS* POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DEUX SYSTÈMES DE COMMUNICATION DE DONNÉES POUR LES STATIONS D'ÉPURATION DE DALHOUSIE ET DE SAINT-TÉLESPHORE**

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 4 mars 2024 reçue de *Cancoppas* pour la fourniture de deux systèmes de communication de données pour les stations d'épuration de Dalhousie et de Saint-Télesphore au montant de 11 332,78 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le système de communication de données pour la station d'épuration de Saint-Télesphore est désuet et que le système n'a plus de support technique ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de système de communication de données pour la station d'épuration de Dalhousie et que les données doivent être prises manuellement ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil octroie le mandat à *Cancoppas* pour la fourniture et l'installation de deux systèmes de communication de données pour les stations d'épuration de Dalhousie et de Saint-Télesphore au montant de 12 844,17 \$, taxes incluses.

2024-03-24

**MANDAT À *BIOSERVICE* POUR LES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PAR MICROORGANISMES POUR LES STATIONS D'ÉPURATION DE DALHOUSIE ET DE SAINT-TÉLESPHORE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore doit prévoir la vidange de boues des stations d'épuration de Dalhousie et de Saint-Télesphore périodiquement et que ces travaux représentent d'importants déboursés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'étude de plusieurs solutions afin de procéder de manière judicieuse en respectant les normes environnementales et de réduire l'impact fiscal auprès des citoyens ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue le 21 novembre 2023 pour le service d'assainissement des eaux usées par microorganismes pour les stations d'épuration de Dalhousie et de Saint-Télesphore par la firme *Bioservice* au montant de 4 027,50 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE cette solution de biotechnologie conçue de microorganismes consiste à la réduction du volume de boues des stations d'épuration ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore octroie le mandat pour le service d'assainissement des eaux usées par microorganismes pour les stations d'épuration de Dalhousie et de Saint-Télesphore à la firme *Bioservice* au montant de 4 631,12 \$, taxes incluses.

**MANDAT À *CASINO NUITS MAGIQUES* POUR UNE LEVÉE DE FONDS AU PROFIT DU PROJET DE LA NOUVELLE CASERNE ET GARAGE MUNICIPAL**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Règlement sur l'usage de 4 roues et VTT sur les routes municipales
- Projet de la caserne et garage municipal

**2024-03-25**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,

appuyé par le conseiller Mélissa Morin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance ordinaire du 11 mars 2024 soit levée à 19 h 56.

Je soussigné, David McKay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

David McKay  
Maire

---

Danielle Glode  
Directrice générale et greffière-trésorière